



**AGENCE  
NATIONALE  
DU SPORT**

---

**AU SERVICE DE LA PERFORMANCE ET DU  
DÉVELOPPEMENT**



# **PRESENTATION DE L'AGENCE NATIONALE DU SPORT**

---



# L'AGENCE NATIONALE DU SPORT

- **19 février 2019** : Dernier Conseil d'Administration du CNDS (part territoriale et part équipements)
- **24 avril 2019** : création de l'Agence nationale du Sport au Stade de France
  - Assemblée générale (désignation du Président et des vice-présidents)
  - Conseil d'administration (nominations du DG, du manager général à la HP, budgets 2019, critères d'intervention en matière de HP et de développement des pratiques, comités consultatifs, règlement intérieur et financier)
- **18 juin 2019** : 2ème Conseil d'administration (dispositifs Haute performance, prévention des conflits d'intérêts, politique de rémunération, budgets rectificatifs HP et développement des pratiques,...)
- **9 décembre 2019** : 3ème Conseil d'administration (budgets 2020, critères d'intervention en matière de HP et de développement des pratiques,...)

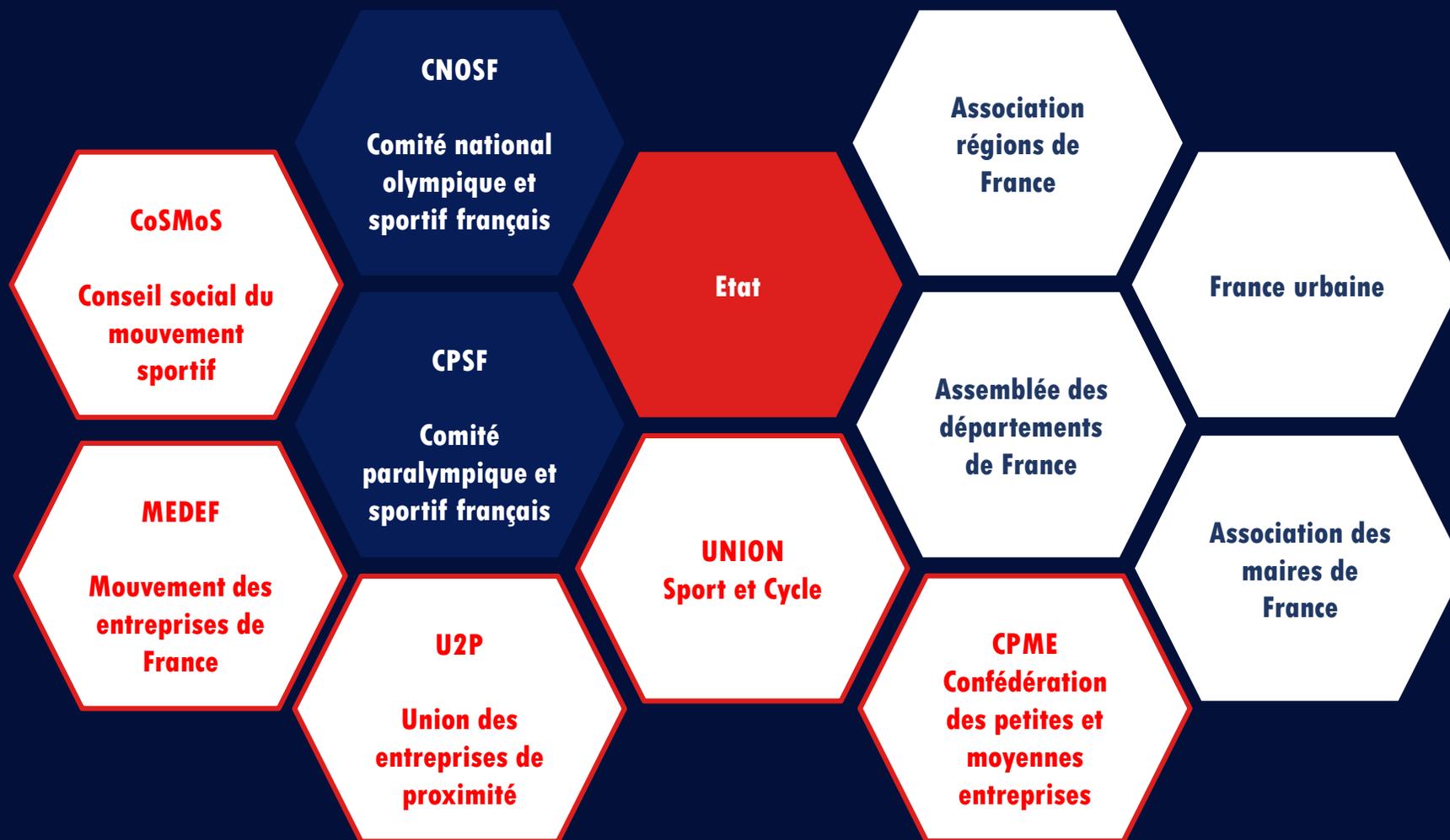


# UNE GOUVERNANCE PARTAGEE



- **Tous les membres du groupement participent, par leurs représentants, aux décisions de l'Assemblée générale et du Conseil d'administration, en étant répartis au sein de l'un des quatre collèges du GIP :**
  - Collège des représentants de l'Etat ;
  - Collège des représentants du mouvement sportif ;
  - Collège des associations représentant les collectivités territoriales ;
  - Collège des représentants des acteurs économiques.
- **Un Président : Jean CASTEX, Délégué interministériel aux Jeux olympiques et paralympiques**
- **Un Directeur général : Frédéric SANAUR**
- **Un Manager général de la Haute Performance : Claude ONESTA**

# LES MEMBRES FONDATEURS DU GIP



# MISSIONS DE L'AGENCE NATIONALE DU SPORT



## ▪ Deux missions principales :

- **La haute performance** : l'Agence contribuera à accompagner les fédérations vers plus d'excellence dans la perspective des Jeux olympiques et paralympiques en plaçant la cellule athlète – entraîneurs au cœur du dispositif
- **Le développement des pratiques (service du développement fédéral et territorial / service des équipements sportifs)** : l'Agence garantira une pratique du sport pour tous les publics, à tous les âges de la vie et sur tous les territoires, dans l'objectif d'augmenter le nombre de pratiquants de 3 millions de personnes d'ici 2024. Elle privilégiera les actions visant à corriger les inégalités sociales et territoriales en matière d'accès aux pratiques et aux équipements sportifs

# BUDGET DE L'AGENCE - 2020



**194,3 M€ DÉVELOPPEMENT DES PRATIQUES**

**155,6 M€** Part nationale (appels à projets, Fonds d'aide à la production audiovisuelle, Conventions de Développement) et part territoriale (crédits PSF et crédits emploi, apprentissage, aisance aquatique...)

**38,7 M€** Equipements  
(40 M€ AE)

**90 M€ HAUTE-PERFORMANCE (dont 5M€ [AE] équipements)**

**8,6M€ FONCTIONNEMENT DU GROUPEMENT**

**UN BUDGET TOTAL EN 2020 DE 292,9 M€  
(contre 291 M€ en 2019)**



**LA HAUTE PERFORMANCE /  
HAUT NIVEAU**

---



# HAUTE PERFORMANCE



## Un soutien aux Fédérations

- qui contribue à les accompagner dans la mise en œuvre de leur projet de performance en vue des JOP 2024

## Un soutien aux athlètes

- qui contribue à travers les différents dispositifs socio-professionnels et sportifs à les mettre dans les conditions optimales de réussite

## Un plan national DATA et de recherche

- qui accompagne tous les acteurs avec la mise en place d'outils d'optimisation de la performance

## Une déclinaison territoriale

- qui contribue à financer l'accession au sport de haut niveau

## Des équipements sportifs

- qui permettent des conditions optimales d'entraînement et de compétition



# LE DEVELOPPEMENT DES PRATIQUES

---



# DEVELOPPEMENT DES PRATIQUES



## Une part territoriale

- qui contribue au développement de la pratique sportive de tous les publics, sur tout le territoire, à tous les âges, par le soutien aux projets des associations sportives locales et des collectivités

## Une part équipement

- qui participe au développement de la pratique sportive pour tous par le soutien financier à la construction et à la rénovation d'équipements sportifs

## Une part nationale

- qui accompagne des projets répondant aux orientations nationales prioritaires fixées chaque année par l'Agence

# PART TERRITORIALE



- Une **part territoriale 2020 en hausse de +3M€** par rapport à 2019 et qui s'élève à **122,5 M€**, répartis comme suit :

**59,1 M€ correspondant aux crédits instruits au plan régional**  
[par les DRAJES]

- 49,7M€ pour l'emploi (46,2M€) et l'apprentissage (3,5M€)
- 3M€ pour le plan Aisance Aquatique
- 6,4M€ pour les actions annuelles menées au plan local (hors PSF), pour les transferts indirects et cas spécifiques et pour accompagner le déploiement des Projets Sportifs Territoriaux (PST).

**63,4 M€ correspondant à l'enveloppe mobilisée dans le cadre de la déclinaison des Projets Sportifs Fédéraux**

- qui est instruite par les fédérations s'inscrivant dans cette démarche
- dont la gestion administrative sera assurée pour partie par les fédérations sportives et pour partie par l'Agence nationale du Sport.

# **PART EQUIPEMENT : ORIENTATIONS 2020**



**Apprentissage de la  
natation**

**Lutte contre les  
noyades**

**Réduction des inégalités  
territoriales**

**Optimisation des  
équipements sportifs  
scolaires**

**Soutenir les  
démarches éco-  
responsables**

**Garantir la pratique  
féminine dans les  
équipements de proximité  
en accès libre**

# PART EQUIPEMENT : BUDGET 2020



## Au niveau national

Enveloppe des équipements de niveau local : 20 M €  
(structurants, de proximité en accès libre, mis en accessibilité et sinistrés)

Enveloppe Outre-mer & Corse : 8 M €  
(tous types d'équipements)

Enveloppe Plan Aisance Aquatique : 12 M €  
Toutes piscines avec priorité aux bassins d'apprentissage de la natation

Enveloppe des équipements structurants et matériels de niveau national : 5 M €  
(types d'équipements non arrêtés, en attente du prochain CA)

**Total crédits au niveau national : 37 M€**

## Au niveau régional

5 M € pour les équipements de proximité en accès libre, les projets d'aménagement des équipements sportifs scolaires, les matériels pour la pratique sportive fédérale

3 M € pour les équipements de proximité en accès libre, la mise en accessibilité, le matériel lourd, l'éclairage et la couverture d'équipements sportifs

**Total crédits au niveau régional : 8 M€**

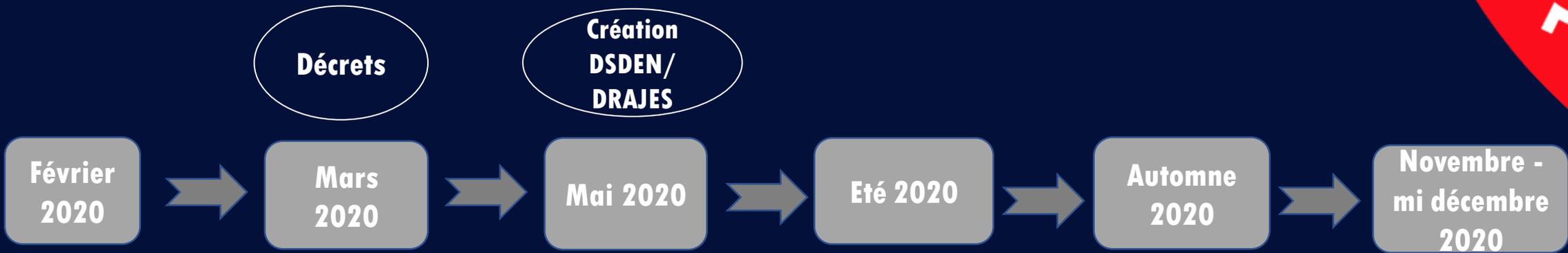
dont :



dont :



# PART EQUIPEMENT : CALENDRIER PREVISIONNEL



**Conférences régionales du sport**

Dépôt des demandes de subvention auprès des services déconcentrés  
---  
Guichet unique local

Instruction des dossiers par les services déconcentrés

Crédits nationaux :  
Transmission des dossiers

Crédits nationaux :  
Contrôle des dossiers

Comité de programmation des équipements sportifs

Crédits régionalisés :  
Instruction des dossiers par les services déconcentrés

Conférences des financeurs

# PART NATIONALE (1/2)



- **Un appel à projets national « Soutien aux réseaux socio-sportifs » :**
  - a pour objet d'accompagner les innovations sociales et de valoriser des démarches participatives, des actions partenariales et d'ouverture vers d'autres sphères
  - est doté d'une enveloppe de **2 M€**
  
- **L'appel à projets national « Aisance aquatique » :**
  - vise à soutenir des actions d'apprentissage de la natation et d'apprentissage de l'aisance aquatique à destination d'enfants âgés de 4 à 12 ans ne sachant pas nager, résidant prioritairement dans les zones carencées



# PART NATIONALE (2/2)



- **Le fonds d'aide à la production audiovisuelle :**
  - a pour objet d'accroître l'exposition des disciplines et des événements sportifs émergents, en versant une subvention aux structures éligibles (dont les fédérations agréées, les comités d'organisation ayant reçu l'organisation d'un événement par une fédération, les associations proposant des contenus audiovisuels avec l'accord formel d'une fédération,...) pour leur permettre de prendre en charge une partie des coûts de production des événements et reportages qu'elles supportent
  - est doté d'une enveloppe d'**1,5 M€**





# **DECLINAISON TERRITORIALE DE LA GOUVERNANCE DU SPORT**

---



# DECLINAISON TERRITORIALE (1)



**Loi du 1er août 2019 relative à la création de l'Agence nationale du Sport et à diverses dispositions relatives à l'organisation des JOP de 2024**

**Trois décrets d'application (Conseil d'Etat)**



# DECLINAISON TERRITORIALE (2)



**Conférence régionale du sport  
chargée d'établir un projet sportif territorial tenant compte des spécificités territoriales ayant  
pour objet**



# DECLINAISON TERRITORIALE (3)



## Conférence régionale du sport

**Elit lors de sa première réunion plénière à la majorité simple un(e)  
Président(e) et deux Vice-président(e)s**

**Délibère à la majorité simple des voix des membres présents en  
respectant la répartition des voix suivante : 30% Etat – 30%  
Mouvement sportif – 30% Collectivités – 10% Monde économique**

**Elabore un règlement intérieur (approuvé par ses membres) et peut  
institer en son sein des commissions thématiques**

**Institue une ou plusieurs conférence(s) des financeurs**

# DECLINAISON TERRITORIALE (4)



## Conférence des financeurs

**Définit le seuil des financements à partir desquels les projets doivent lui être soumis**

**S'assure de la conformité de ces projets aux orientations définies par le projet sportif territorial**

**Identifie les ressources pouvant être mobilisées par chacun des membres de la conférence**

**Elit lors de sa première réunion un(e) Président(e)**

**Elabore un règlement intérieur sur la base d'un projet élaboré par la conférence régionale du sport**

**Elle institue une commission technique d'examen des dossiers chargée de proposer des avis**



# **ORGANISATION TERRITORIALE PROJETS SPORTIFS TERRITORIAUX (PST)**

---



# EMPLOI – APPRENTISSAGE 2020



**49,7 M€\* pour  
l'emploi et l'apprentissage**

**3,5 M€  
apprentissage**

**46,2 M€  
emploi**

**Aides ponctuelles**  
*(max 6 000 € par an et par apprenti)*

**Aides pluriannuelles**  
*(max 12 000 € par an sur 2 ans [17 600 €  
pour les ESQ handicap])*

**Objectif : privilégier les postes d'agents de développement au sein des structures déconcentrées des fédérations favorisant la structuration et la coordination de projets de développement**

**\*Rappel 2019**  
**49,7M€ pour financer près de 5 300 emplois (46,5M€)**  
**et soutenir près de 980 apprentis (3,2M€)**

# EMPLOI – APPRENTISSAGE

## CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE (1/3)



10/12/2019

- CA de l'Agence nationale du Sport
- Vote du budget 2020, de sa répartition et des critères d'attribution des subventions (équipements, HP, PST,PSF...)

Début février  
2020

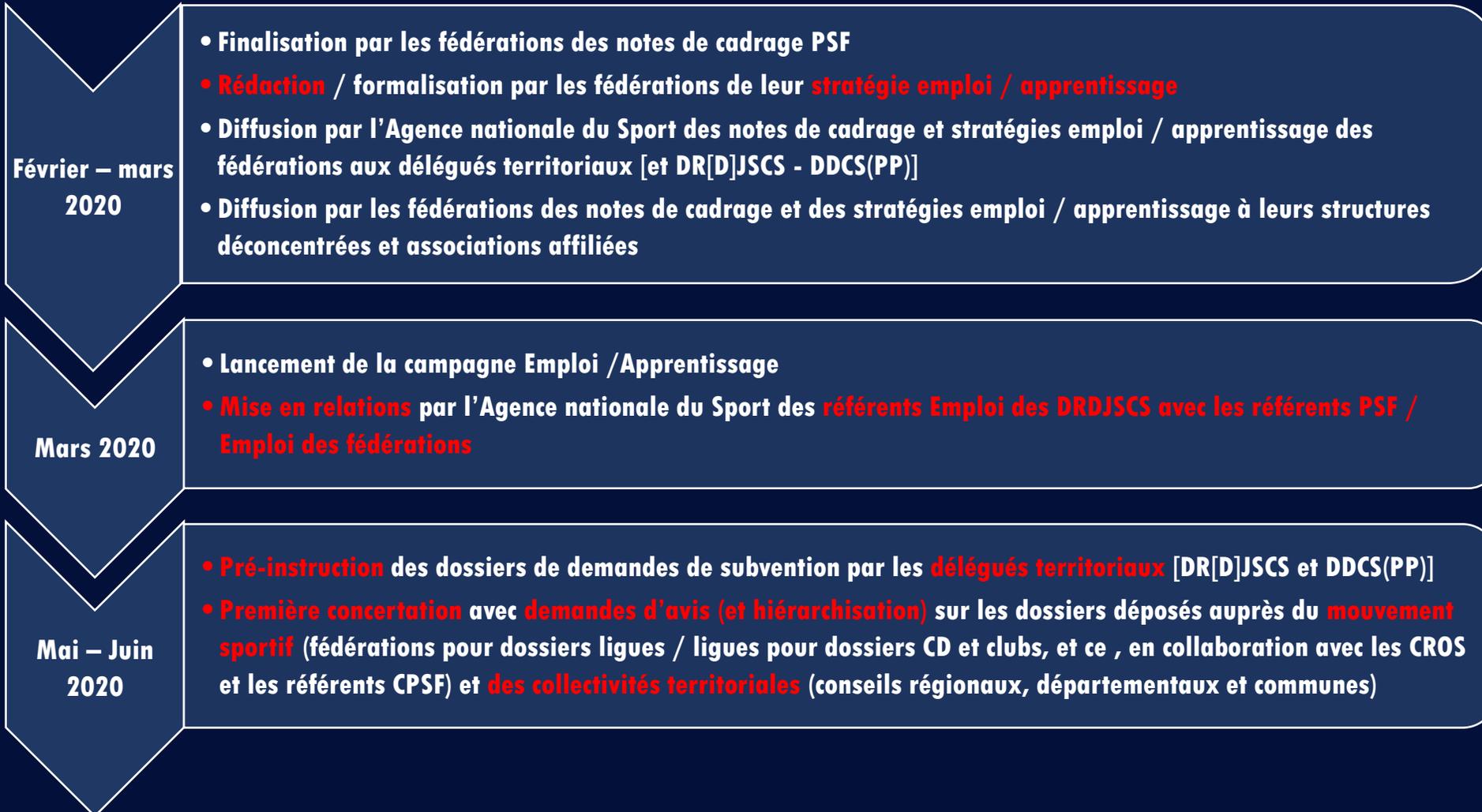
- Diffusion des **2 notes de service** relatives à la mise en place des **projets sportifs fédéraux (PSF)** et des **projets sportifs territoriaux** (emploi, apprentissage,...)

Février – mars  
2020

- Préparation de la campagne Emploi / apprentissage par les délégués territoriaux
- Organisation de la **concertation** (**instances informelles dans l'attente de l'installation des conférences régionales du sport et des conférences des financeurs**, réunissant les parties prenantes de la nouvelle gouvernance du sport (**Etat, mouvement sportif, collectivités territoriales, monde économique**))

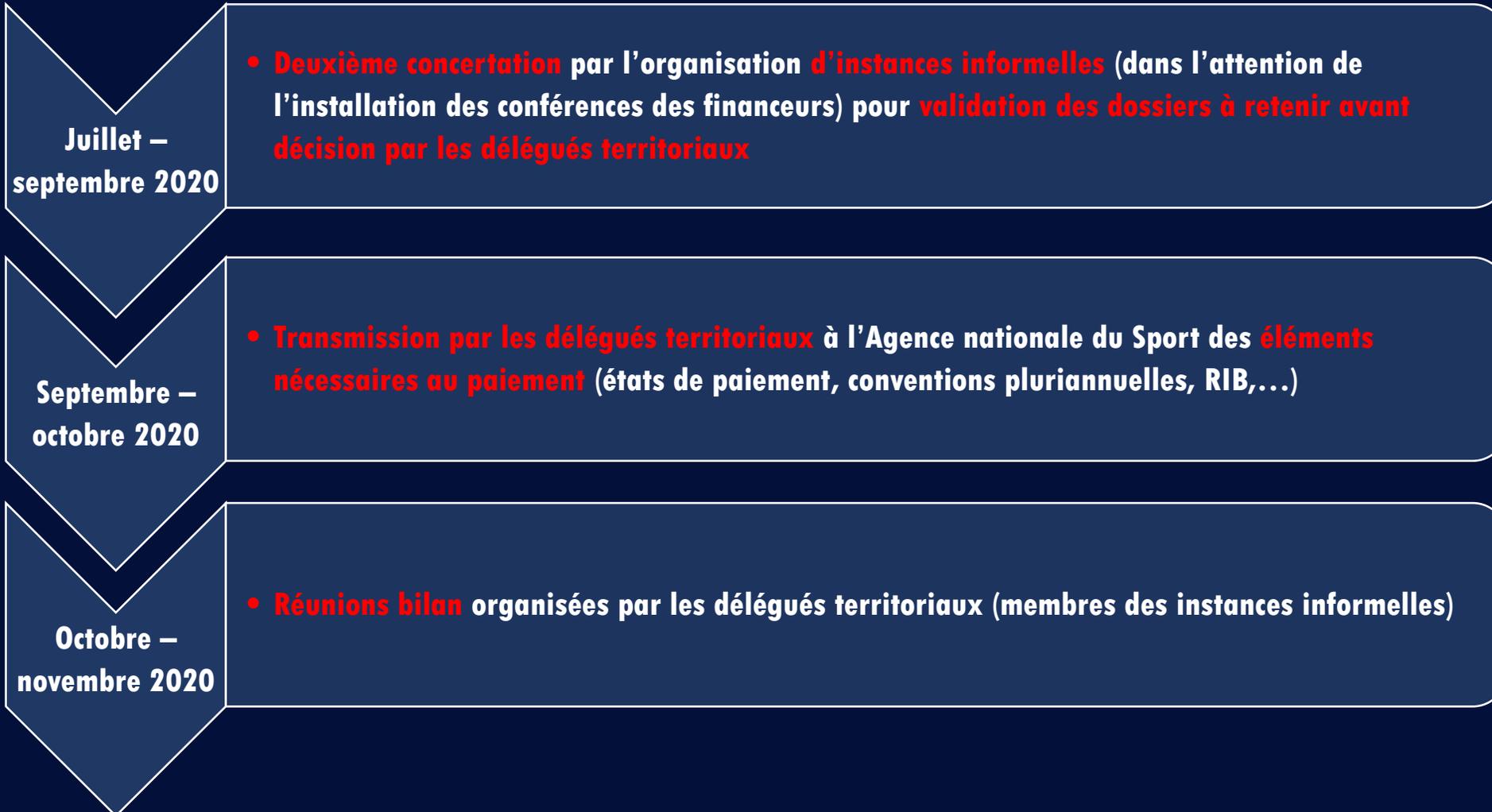
# EMPLOI – APPRENTISSAGE

## CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE (2/3)



# EMPLOI – APPRENTISSAGE

## CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE (3/3)





# **ORGANISATION TERRITORIALE LES PROJETS SPORTIFS FEDERAUX (PSF)**

---



# MISE EN PLACE DES PSF : PHILOSOPHIE (1/2)



- Il est demandé aux fédérations de présenter et de mettre en place un projet sportif fédéral qui doit :
  - satisfaire à des **critères d'intérêt général** permettant de **garantir la pratique du sport pour tous les publics, à tous les âges de la vie et sur tous les territoires**, dans l'objectif **d'augmenter le nombre de licenciés de la fédération**
  - privilégier les actions visant à **corriger les inégalités sociales et territoriales** en matière d'accès aux pratiques et aux équipements sportifs
  - comprendre un **volet développement du sport handicap** élaboré en lien avec les acteurs concernés pour les fédérations ayant reçu la délégation pour des para-sports au titre de l'article L. 131-14 du Code du sport
  - définir le **rôle des structures intermédiaires**, ligues régionales et comités départementaux dans l'atteinte des objectifs de développement

# MISE EN PLACE DES PSF : PHILOSOPHIE (2/2)



- **Grande marge de manœuvre** laissée par l'Agence aux fédérations
- Avec cependant **3 points de vigilance** :
  - la **part des crédits réservée aux clubs** ; avec l'objectif de renforcer les liens entre les fédérations et leurs clubs en fléchant davantage de crédits sur les clubs (pour aller ainsi au plus proche du pratiquant), sans toutefois négliger la nécessaire structuration des différents échelons territoriaux (ligues et comités)
  - la **situation en Outre-mer** avec une demande de prendre en compte les spécificités et/ou contraintes locales en OM et de sanctuariser, dans la mesure du possible, les crédits attribués à ces territoires en année N-1
  - la **garantie d'une attribution équitable** aux associations quel que soit leur ressort géographique, en fonction de critères préalablement définis et partagés

# RETOUR SUR L'EXPERIMENTATION 2019 (1/5)



- 28 fédérations et le CNOSF qui avaient fait acte de candidature au 1er mars ont été retenus pour intégrer l'expérimentation en 2019

CNOSF	FF Canoë-Kayak	FF EPGV	FF Judo, Ju-jitsu, Kendo et DA	FF Sports de Glace	FF Volley
Fédération Clubs Alpains Français et de Montagne	FF Clubs Omnisports	FF Equitation	FF Montagne et Escalade	FF Surf	Fédération Sportive ASPTT
FF Athlétisme	FF Cyclisme	FF Football	FF Natation	FF Tennis	FSCF
FF Aviron	FF Kick Boxing, Muay Thai et DA	FF Gymnastique	FF Pétanque et Jeu Provençal	FF Tir à l'Arc	USEP
FF Badminton	FF Haltérophilie - Musculation	FF Handball	FF Rugby	FF Vol Libre	

- Donner la possibilité aux fédérations retenues de décliner au plan territorial leurs orientations fixées dans le cadre de leur projet de développement fédéral

# RETOUR SUR L'EXPERIMENTATION 2019 (3/5)



- Une réunion bilan s'est déroulée le 24 septembre en présence des fédérations expérimentatrices, qui ont fait part de leur satisfaction sur :
  - La **responsabilisation** des fédérations dans l'instruction des dossiers de demandes de subvention et la possibilité de décliner au plan territorial leur **stratégie fédérale**
  - La déclinaison du projet sportif fédéral a permis **d'améliorer la connaissance** de leurs **clubs**
  - Les dynamiques qu'elles ont pu créer en **interne et de manière transversale** (dans la fédération mais également avec leurs structures déconcentrées) dans les phases d'instruction et de traitement
  - Le traitement **équitable et cohérent** des demandes de subvention sur l'ensemble du territoire (certains dispositifs n'étaient pas éligibles dans certaines régions alors qu'ils pouvaient l'être dans d'autres [ex. le financement des ETR])

# RETOUR SUR L'EXPERIMENTATION 2019 (5/5)



**29 structures (28 fédérations + CNOSF)**

**17 798  
projets déposés**

**7 200  
associations  
demandeuses**

**PSF  
37,4M€**

**13 589 projets soutenus (76%)**

*[contre 13 572 projets soutenus en 2018]*

**au bénéfice de**

**6 160 associations (85%)**

*[contre 6 752 associations financées en 2018]*

**6 071 € de subvention moyenne par  
association  
(contre 4 977 € en 2018)**

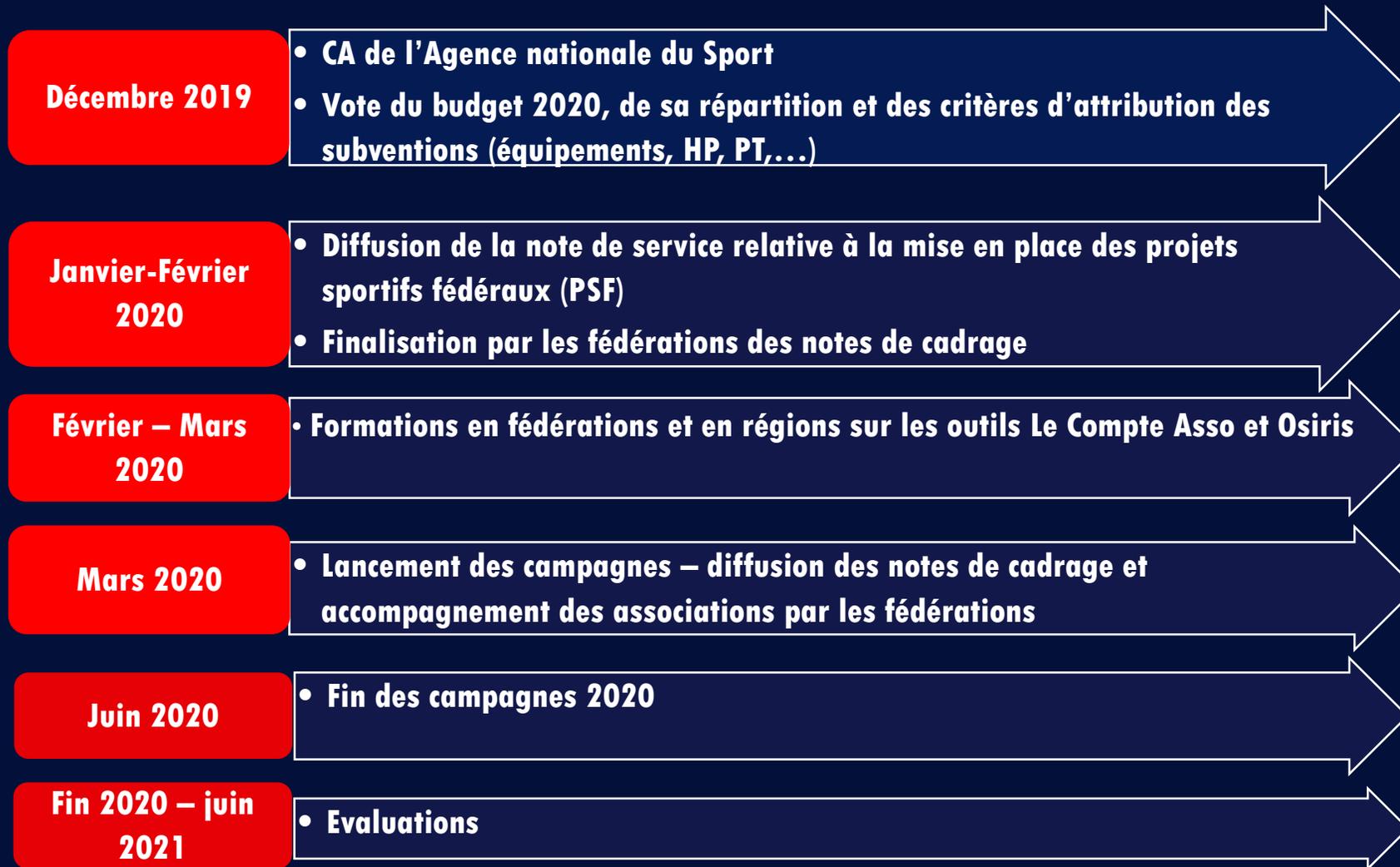
# LES PSF EN 2020



- **Plusieurs réunions de cadrage (collectives et individuelles) en amont du lancement de la campagne**
- **Un accompagnement financier sur 2 ans (2020 et 2021) en fonction de la somme globale PSF par fédération**
- **Un accompagnement sur les outils informatiques (« Le Compte Asso » / OSIRIS) via :**
  - **l'organisation à l'Agence de formations nationales (1er trimestre 2020)**
  - **l'organisation de formations sur sites pour les fédérations qui en feraient la demande (1er trimestre 2020)**
  - **la diffusion de guides d'utilisation adaptés aux fédérations**
- **Identification d'un(e) référent(e) au sein de l'Agence, interlocuteur(trice) privilégié(e) de la fédération**



# LES PSF EN 2020 : LE CALENDRIER



**Objectif :  
paiement des  
subventions en  
juillet / août  
2020**



**MERCI DE VOTRE ATTENTION**

